RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

Arrêté du 5 novembre 2026

Portant agrément d'un médecin au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : TRAT2629494A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 5 novembre 2026, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Médecin : Mathilde SORIN.